

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 62/023/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 234/04 (EUR 62/014/2004 du 30 juillet 2004) et sa mise à jour (EUR 62/018/2004 du 13 août 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

OUZBÉKISTAN **Ikram Moukhtarov (h), 24 ans**

Londres, le 23 septembre 2004

Le 17 août, la chambre d'appel de la Cour suprême d'Ouzbékistan a annulé la condamnation à mort prononcée contre Ikram Moukhtarov et a demandé un complément d'enquête.

Ikram Moukhtarov avait été condamné à la peine capitale en mai 2004 par le tribunal municipal de Tachkent, après avoir été déclaré coupable des meurtres d'une femme et d'un homme tués en mai 2001. Il affirme qu'on lui a arraché des « aveux » sous la torture, mais il semble que le tribunal n'ait pas tenu compte de ces allégations. Le 19 juillet, le Comité des droits de l'homme a demandé aux autorités ouzbèkes de reporter son exécution, le temps d'examiner les informations selon lesquelles cet homme n'a pas bénéficié d'une procédure équitable et a subi des actes de torture en détention provisoire.

Les Mères contre la peine de mort et la torture, une organisation non gouvernementale (ONG) ouzbèke qui a pris fait et cause pour Ikram Moukhtarov, estiment que les pressions exercées par la communauté internationale, notamment les appels lancés par les membres du Réseau Actions urgentes, ont joué un rôle crucial dans l'obtention du réexamen de cette affaire.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*